

BULLETIN d'ADHESION AIX RIVIERA 2023-2024

ENFANTS nés de 2013 à 2020

L'adhésion à l'ASA sera effective après la remise du dossier complet comprenant les 3 éléments suivants :
1- bulletin d'adhésion dûment rempli et signé 2- cotisation annuelle 3- certificat médical (- de 3 mois) OU
questionnaire santé pour les enfants déjà licenciés au club à remplir en ligne ou à nous envoyer avec le dossier
UNIQUEMENT PAR COURRIER à : SAM'PHI 135 rue des marmottes 73100 AIX-LES-BAINS

Nom et Prénom de l'enfant..... / Sexe : F ou M (entourer F ou M)
 Date de naissance
 Numéro licence (si déjà licencié(e) au club)
 Téléphone(s) : /
 Adresse postale

POUSSINS (2013-2014) 2 séances possible (choix définitif) :

- Mardi (17h-18h15 stade Forestier, 17h-18h de Toussaint à Pâques à Garibaldi)
- Jeudi (17h-18h15 Gymnase de Grésy, 17h-18h de nov à MARS)
- Vendredi (17h-18h15 Stade Forestier, 17h-18h de Toussaint à Pâques à Garibaldi)

EVEILS (2015 à 2018) 1 séance (choix définitif)

- Lundi (17h-18h30 Gymnase de Grésy) Mercredi (17h-18h15 Stade Forestier, 17h-18h Garibaldi de Toussaint à Pâques)
- Vendredi (17h-18h15 Stade Forestier, 17h-18h Garibaldi Toussaint à Pâques) Samedi (9h15-10h30 salle polyvalente école Tresserve)

BABY (2019-2020) 1 séance (choix définitif) :

- Mercredi (17h-18h15 Stade Forestier, 17h-18h Garibaldi Toussaint à Pâques)
- Jeudi (17h-18h avec récup école mat Grésy 16h30 possible)
- Samedi (10h30-11h45 salle polyvalente école Tresserve)

Adresse mail (complète et écrite très lisiblement)@.....
 Adresse mail (complète et écrite très lisiblement)@.....

OBLIGATION de donner une adresse mail : la Fédération enverra directement la licence 2023-2024 de l'adhérent à cette adresse

- cotisation 220€ pour 2 séances pour les poussins**
- cotisation 190€ pour 1 séance (éveil et baby)**

Moins 15€ pour le 2ème adhérent de la même famille
 Moins 15€ pour le 2ème adhérent de la même famille

* demande de facture (envoyée par Email courant octobre)

COTISATION ANNUELLE Règlement par chèque bancaire (ordre = ASA) / un seul règlement par adhérent
Règlement forfaitaire pour l'année (du 01/09/2023 au 31/08/2024) - non remboursable, sauf cas de force majeure justifié.

- * Possibilité de règlement en 2 fois : remise des 2 chèques à l'inscription (retraits à l'inscription et février 2024)
- * Possibilités d'aides : chèques vacances / coupons-sport / Comités d'Entreprise / Carte M'RA, atout jeunes / Bons MSA

Fait à Le / / J'ACCEPTÉ LES CONDITIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Signature (père, mère ou tuteur pour les mineurs), **qui fait office d'autorisation parentale**, précédée de la mention « Lu et approuvé »

* Réductions avec la licence : -5% Biocoop, -10% Run'Alp, -20% technicien du sport, -20% Sport 2000 ... VOIR LE LIEN ICI : [CLIQUEZ--ICI](#)